

Le 29.11.2012

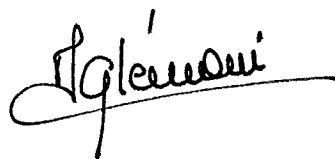
Fadame, chère.

Suite à notre rapide entrevue la semaine dernière, j'ai souhaité vérifier si votre compte était à jour, comme sous le feuillet.
Or, en date du 19 novembre dernier, et selon le relevé fourni par la Trésorerie de Jaulde, vous êtes encore redevable de :

- 106,50 € ordres ménagers 2011
- 215 € ordres ménagers 2012
- 22 € cantine juin/juillet
- 11 € cantine septembre
- 11 € cantine octobre

soit 365,50 € au total.

Je compte sur vous pour régler cette somme dans les meilleurs délais, et sous l'impulsion de mes sentiments les meilleurs.



L'Adjoint au Maire
Martine GLEMAIN